

Billet vert

Quelques éléments sur notre environnement qui nous est si précieux.

La Municipalité tient à vous rassurer : nos arbres vont bien, nos espaces verts aussi.

ARBRES COMMUNAUX

La Commune de Rolle est secondée par une commission des arbres. Ses membres sont désignés et rétribués par la Municipalité.

La commission s'organise elle-même et siège sur demande de la Municipalité. Ses différentes tâches sont les suivantes :

- elle veille à l'application du règlement communal sur la protection des arbres ;
- elle participe à l'élaboration de la politique arboricole communale et à la gestion du patrimoine arboricole rollois ;
- elle transmet ses remarques et recommandations à la Municipalité qui est responsable des décisions.

En 2013, la commission des arbres a été mandatée par la Municipalité pour un recensement complet des arbres sur les parcelles communales, ainsi que des arbres remarquables sur le territoire communal.

La commission est actuellement composée des membres suivants : MM. Michel Ansermoz, Pierre-André Gertsch et Marc-Henri Jan. Le chef de la voirie, M. Jean-Louis Katsuraki, participe aux séances lors de requêtes communales en abattage d'arbres.

Ce qui s'est passé depuis le début de législature :

- en 2016, 16 arbres communaux ont été compensés sur 19 abattus ;
- en 2017, 8 arbres communaux ont été compensés sur 14 abattus ;
- en 2018, 27 arbres communaux ont été compensés sur 27 abattus.

Ces arbres ont dû être abattus soit pour des raisons de maladie, soit pour des risques de sécurité publique.

Depuis 2018, les Services techniques et la Voirie ont mis en place une nouvelle procédure afin d'avoir un suivi précis des abattages d'arbres communaux et de leur remplacement. Une fiche détaille la date de l'abattage, l'emplacement, la plantation compensatoire ainsi que l'essence choisie.

Pour des informations plus complètes, vous pouvez consulter le site de la Commune :

- Geoconcept Web (recensement des arbres) : www.rolle.ch 
- Services techniques / Police des constructions (règlement sur la protection des arbres) ;
- Autorités communales / Municipalité / Rapport de gestion (détails des travaux entrepris durant l'année en cours).

ESPACES VERTS

La Commune contribue à la protection de la nature en semant des prairies fleuries. Depuis 2019, plusieurs parcelles communales sont gérées plus écologiquement, par la réalisation d'une seule tonte ou deux uniquement par année (voir document ci-joint).

Malgré une grande restriction budgétaire qui nous a contraints à réduire de moitié les massifs de fleurs, les quais rollois sont toujours aussi magnifiques grâce aux compétences de nos employés de la Voirie.

Depuis 2009, la Commune s'abstient d'utiliser tout type de désherbant (glyphosate), ceci sur l'ensemble du territoire rollois. Le journal « La Côte » s'en est fait l'écho lors d'un article en 2016 (voir article ci-joint), qui relève que nous faisons partie des communes à avoir éliminé l'utilisation de désherbant.

La conséquence n'est pas anodine puisque nous sommes contraints d'éliminer cette mauvaise herbe, soit à la « force du poignet » (rablais), soit à l'aide d'engins mécaniques ou par brûlage, démarches qui nécessitent un travail, en termes d'heures, beaucoup plus conséquent que le traitement à l'aide de désherbant.